

Toiletteur canin, félin et NAC (CTM)

RNCP35883 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	212t
Formacode(s)	42003
Code(s) ROME	A1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	15/09/2021
Date d'échéance	15/09/2024

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

22 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation, 10 à former et 5 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGRIPHARM SANTE ANIMALE	38099555500014	Former
ASS GESTION ECOLE AGRICULTURE ETABLIER	78644691400131	Former et organiser l'évaluation
AU BONHEUR CANIN/C.FAVET TOILETTAGE	82387613100033	Former
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	18670223900093	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT	18974011100019	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	13002793100018	Organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE	13002794900010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE	13002068800011	Organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION HAUTS-DE-FRANCE	13002374000439	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NORMANDIE	13002799800017	Organiser l'évaluation

Liste complète des 22 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35883-toiletteur-canin-felin-et-nac-ctm/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CTM Toiletteur canin et félin et NAC apporte les bases du toilettage, incontournable pour permettre, lors de la suite de parcours vers le BTM, le perfectionnement des certifiés notamment en vue de toilettes spécifiquement selon les races de chiens, chats ou NAC.

Ainsi, il faut différencier les toilettes selon le niveau des certifiés : · Le CTM prépare à la maîtrise des toilettes dites commerciales (*) (courantes) "en adéquation à la morphologie" · Le BTM prépare quant à lui à la maîtrise des toilettes en "coupe expo"

(*) Dans le contexte professionnel, une toilette « commerciale » est adaptée aux lignes morphologiques d'un animal en s'inspirant des toilettes liées aux standards des races sans pour autant que l'animal puisse être présenté en exposition canine/féline tout en répondant aux attentes du client.

Le titulaire du CTM de toiletteur canin, félin et NAC assure les activités de toilettage des chiens et des chats de races courantes et des NAC dans le respect du bien-être de l'animal. Il met en œuvre des techniques variées de toilettage dans le seul respect de la morphologie canine et féline. Il adapte la prestation et les techniques en fonction de l'animal, du phénotype et des caractéristiques de la race et de la nature du poil. Il coupe et épile afin d'équilibrer les volumes et valoriser la silhouette, il tient compte des caractéristiques de la race ou apprend à atténuer les défauts afin, pour exemple, de cacher un souci d'angulations ou de ligne de dos.

ACTIVITÉS VISÉES

RÉALISER LE TOILETTAGE « COMMERCIAL » D'UN ANIMAL

Il procède aux opérations préalables à la toilette (pré-coupe, préparation hygiénique, démêlage ...) et met en œuvre des techniques variées de toilettage (coupe tondeuse, ciseaux ...) dans le respect de la morphologie canine et féline en s'inspirant des standards des races considérées. Dans le cas d'une prestation de toilettage d'un NAC, le professionnel manipule l'animal en utilisant une serviette pour le contenir en veillant à ne pas léser ni traumatiser sa peau fragile. Enfin, il effectue un bilan oral de la prestation au propriétaire de l'animal en détaillant les comportements observés de l'animal lors de la toilette.

CONSEILLER A LA VENTE DE PRESTATIONS/PRODUITS DE TOILETTAGE

Il accueille le client, s'assure de la faisabilité de la demande (technique, tarifaire, sanitaire, ...). Il le renseigne en le questionnant et en mettant en œuvre une écoute active afin de recueillir ses besoins. Il reformule la demande du client en synthétisant ses attentes afin de le conseiller sur les prestations et les produits envisageables. Il argumente sa proposition auprès du client afin de valider la vente. Il estime le temps de travail et le coût de la prestation afin de déterminer et présenter un prix de vente final. Il organise le cahier de rendez-vous et planifie les prestations. Il effectue des opérations d'encaissement afin de conclure la vente et assure la promotion des prestations et produits du salon (sellerie, coussinerie, prêt-à-porter, ...)

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS COURANTES DU SALON DE TOILETTAGE

Il organise l'activité du salon, entretien et désinfecte les locaux et les matériels, agence le salon et optimise la gestion des stocks de produits et de consommables et la gestion des déchets.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

RÉALISER LE TOILETTAGE « COMMERCIAL » D'UN ANIMAL

Observer l'animal à son arrivée en adaptant son approche dans le respect de son bien-être pour assurer une installation sécurisée de l'animal et prévenir tout risque d'agression du toiletteur tant pour le toiletteur que pour lui-même

Procéder aux opérations préalables à la toilette du chien/chat en fonction de la texture et du type de fourrure en choisissant les techniques appropriées (démêler, dégrossir, dégager les larmiers, tondre les soles, épiler les oreilles, soins d'hygiène) afin d'optimiser le temps de la toilette à réaliser

Réaliser le bain de l'animal, si besoin, en économisant la consommation d'eau, et en appliquant la quantité suffisante de produits cosmétiques adaptés, et au besoin insectifuges et / ou vétérinaires (sur ordonnance), pour magnifier le poil, tout en le massant éventuellement, afin de faciliter le brushing avant d'effectuer la toilette

Réaliser une toilette « commerciale » d'un chien/chat en choisissant la ou les techniques (coupe ciseaux, tonte, épilation) en adéquation avec sa morphologie, en s'inspirant des standards des races considérées, en appliquant si besoin des produits cosmétiques, puis en effectuant les finitions afin de sublimer le chien/chat et satisfaire la demande du client

Manipuler le NAC (furet, lapin, cochon d'inde, ...) en utilisant une serviette pour contenir l'animal lors des opérations d'entretien (et en lui couvrant éventuellement les yeux), en veillant à ne pas léser ni traumatiser sa peau fragile afin

d'assurer les soins d'hygiène (bain, démêlage, coupe des griffes, épilation au besoin) tout en limitant son stress C1.6. Faire un bilan oral de la prestation au propriétaire en détaillant les comportements observés de l'animal lors de la toilette afin d'évaluer sa satisfaction sur la prestation réalisée.

CONSEILLER A LA VENTE DE PRESTATIONS/PRODUITS DE TOILETTAGE

Accueillir le client et son animal en véhiculant une image positive et professionnelle du salon pour susciter la vente

Renseigner le client en le questionnant et en réalisant une écoute active pour recueillir ses besoins

Reformuler la demande du client en synthétisant ses attentes afin de le conseiller sur les prestations et les produits envisageables

Argumenter sa proposition auprès du client en détaillant les caractéristiques de la prestation et/ou des produits les plus adaptés pour répondre à ses attentes

Estimer le temps de travail et le coût de la prestation en fonction de l'animal et des attentes formulées par le client afin de déterminer et présenter le prix de vente final

Proposer un rendez-vous au client en vérifiant la disponibilité du salon au gré d'outils de planification des activités afin de planifier le toilettage de l'animal

Commercialiser la prestation à réaliser en ayant obtenu l'accord du client au préalable pour développer l'activité commerciale

Réaliser les encaissements en présentant la facture au client afin de conclure la vente

Proposer les outils de fidélisation au client en présentant l'ensemble des actions commerciales du salon pour pérenniser la clientèle du salon

Participer à la mise en valeur des produits, en vitrine et en rayon, en réalisant du facing et en les étiquetant dans le respect de la réglementation pour promouvoir les prestations du salon

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS COURANTES DU SALON DE TOILETTAGE

Organiser l'activité du salon de toilettage en fonction des prestations programmées et en amont des prestations à réaliser quotidiennement afin de préparer le poste de travail, les équipements et les consommables nécessaires

Face à un imprévu, adapter l'activité du salon de toilettage en réorganisant les tâches à effectuer afin de pallier la situation

S'assurer du bon fonctionnement du salon de toilettage et des matériels en contrôlant leur état pour permettre le déroulement de l'activité en toute sécurité

Entretenir les outillages, équipements, locaux, et l'ensemble du linge, en appliquant les techniques de nettoyage et de désinfection adaptées et en respectant les étapes afin de garantir l'hygiène du personnel et du salon

Agencer l'espace de travail en installant de manière optimale les équipements pour faciliter le travail

Alerter le chef d'entreprise du risque de rupture de stocks en les surveillant afin de garantir la disponibilité des produits et consommables pour l'activité

Contrôler les marchandises à réception en vérifiant la qualité et la quantité de la livraison au regard de la commande passée afin d'anticiper une réclamation potentielle

Améliorer la gestion des déchets en assurant une rotation des produits et des consommables pour diminuer l'impact environnemental du salon.

Blocs de compétences

RNCP35883BC01 — Réaliser le toilettage « commercial » d'un animal

LISTE DE COMPÉTENCES

Observer l'animal

à son arrivée en adaptant son approche dans le respect de son bien-être pour

assurer une installation sécurisée de l'animal et prévenir tout risque d'agression du toiletteur

tant pour le toiletteur que pour lui-même

Procéder aux opérations préalables à la toilette du chien/chat en fonction de la texture et du type de fourrure en choisissant les techniques appropriées (démêler, dégrossir, dégager les larmiers, tondre les soles, épiler les oreilles, soins d'hygiène) afin d'optimiser le temps de la toilette à réaliser

Réaliser le bain de l'animal, si besoin, en économisant la consommation d'eau, et en appliquant la quantité suffisante de produits cosmétiques adaptés, et au besoin insectifuges et / ou vétérinaires (sur ordonnance), pour magnifier le poil, tout en le massant éventuellement, afin

de faciliter le brushing avant d'effectuer la toilette

Réaliser une toilette « commerciale » d'un chien/chat en choisissant la ou les techniques (coupe ciseaux, tonte,

épilation) en adéquation avec sa morphologie, en s'inspirant des standards des races considérées, en appliquant si besoin des produits cosmétiques, puis en effectuant les finitions afin de sublimer le chien/chat et satisfaire la demande du client

Manipuler le NAC

(furet, lapin, cochon d'inde, ...) en utilisant une serviette pour contenir

l'animal lors des opérations d'entretien (et en lui couvrant éventuellement les yeux), en veillant à ne pas léser ni traumatiser sa

peau fragile afin d'assurer les soins d'hygiène (bain, démêlage, coupe des griffes, épilation au besoin) tout en limitant son stress

Faire un bilan oral de la prestation au propriétaire en détaillant les comportements observés de l'animal lors de la toilette afin d'évaluer sa satisfaction sur la prestation réalisée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Chien/Chat : Réalisation d'une toilette

“commerciale”

–Mise en situation professionnelle sur 1 journée

décomposée comme suit :

Toilettage chien : 2h (+15 minutes si chien +45 cm au garrot ; +15 minutes

si coupe entièrement aux ciseaux avec absence totale de sur peigne) Toilettage chien + épilation : 2h30 (+15 minutes si chien +45 cm au garrot, sauf teckel) Toilettage chat : 2h

Le candidat devra réaliser chaque toilettage complet

avec lavage. Chaque candidat tire au sort 4 mois avant l'examen

la race ou l'apparence de race du chien/chat (*) sur laquelle il devra

travailler :

(*) Bichon frisé / Lhasa Apso, Shih-tzu, Terrier du Yorkshire ou autres chiens à poils longs et plats / Cocker, Springer, Cavalier King Charles et Setters (tondeuse ou épilation) / Terrier d'Ecosse : West highland white terrier, Scottich terrier, Cairn, ... (tondeuse ou épilation) / Caniche (mouton ou moderne) / Teckel poils durs (en épilation), Border Terrier, Jack Russel / Terriers divers à poils durs (tondeuse ou épilation) / Chat persan

Préalablement à l'épreuve, le candidat rédigera une fiche technique sur le travail qu'il va effectuer :

en adéquation avec la morphologie pour un chien un descriptif de la

remise en état de la fourrure pour un chat Cette fiche nominative, datée et signée par le candidat est rendue en début d'épreuve pour vérification par le jury. Avant le début de l'épreuve, le candidat fait contrôler son chien/chat par le jury.

Celui-ci vérifie : la longueur de la

repousse (minimum 8 semaines) la conformité de la race ou apparence de race du chien/chat avec le sujet tiré au sort par le

candidat l'état général de l'animal et de sa fourrure

Lors de l'épreuve, le candidat procède aux étapes successives de réalisation de la toilette, c'est-à-dire :

à l'installation de

l'animal aux opérations

préalables au bain à la toilette en

utilisant les matériels et techniques adaptés à l'animal

A l'issue de l'épreuve, le candidat procède à : la restitution de l'animal au propriétaire

l'analyse des

observations et des différentes postures de l'animal en décrivant le

comportement de l'animal observé durant la réalisation de la toilette

2. NAC : Analyse d'une situation professionnelle réelle (10 minutes/oral) Après avoir observé une situation simulée ou réelle de toilettage d'un NAC proposée par le jury, le candidat : Décrit la manipulation observée Précise la technique de contention utilisée sur le NAC Analyse les effets de cette manipulation sur le NAC Propose des actions pour remédier à la situation, si besoin

3. Théorie

professionnelle 'chien/chat/NAC' (2 heures/écrit)

« Chien/chat » Le candidat : répond à une série de questions portant sur différentes thématiques en situation réelle (contextualisation de la situation) : nomenclature des races de chiens et de chats, hygiène-sécurité, biologie, ... réalise des croquis

et/ou dessins des chiens de profil, de face ou de dos, mettant en évidence

les standards des races

« NAC (nouveaux animaux de compagnie) » Le candidat répond à

l'écrit à des questions de connaissances spécifiques selon la situation et le cas « NAC » choisi par le jury : cas pertinent de recours au bain

cas pertinent d'application d'une lotion type

RNCP35883BC02 — Conseiller à la vente de prestations/produits de toilettage

LISTE DE COMPÉTENCES

Accueillir le client et son animal en véhiculant une image positive et professionnelle du salon pour susciter la vente

Renseigner le client en le questionnant et en réalisant une écoute active pour recueillir ses besoins

Reformuler la demande du client en synthétisant ses attentes afin de le conseiller sur les prestations et les produits envisageables

Argumenter sa proposition auprès du client en détaillant les caractéristiques de la prestation et/ou des produits les plus adaptés pour répondre à ses attentes

Estimer le temps de travail et le coût de la prestation en fonction de l'animal et des attentes formulées par le client afin de déterminer et présenter le prix de vente final

Proposer un rendez-vous au client en vérifiant la disponibilité du salon au gré d'outils de planification des activités afin de planifier le toilettage de l'animal

Commercialiser la prestation à réaliser en ayant obtenu l'accord du client au préalable pour développer l'activité commerciale

Réaliser les encaissements en présentant la facture au client afin de conclure la vente

Proposer les outils de fidélisation au client en présentant l'ensemble des actions commerciales du salon pour pérenniser la clientèle du salon

Participer à la mise en valeur des produits, en vitrine et en rayon, en réalisant du facing et en les étiquetant dans le respect de la réglementation pour promouvoir les prestations du salon

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Accueil du client et de son animal Mise en situation professionnelle (Oral en anglais/

30 minutes) 15 minutes de préparation d'après un sujet tiré au

sort + 15 minutes de simulation face à un jury

D'après le sujet

d'accueil tiré au sort, le candidat réalise une simulation d'accueil client

en langues étrangères (anglais, espagnol ou allemand) : - Accueillir le client avec son animal - Présenter les prestations et/ou produits

du salon - Renseigner le client - Proposer et fixer un rendez-vous au propriétaire

2. Conseil client

Mise en situation

professionnelle (Oral en français / 30 minutes de simulation face à un jury)

D'après le sujet

d'accueil tiré au sort, le candidat identifie les souhaits de prestation du

propriétaire pour son animal : - Écouter et reformuler sa demande - Puis proposer les produits/prestations envisageables

Ensuite, le candidat

doit simuler 2 situations professionnelles selon que :

Le propriétaire amène

son animal : - Analyser la faisabilité de la demande

client (en fonction des caractéristiques de l'animal)

- Informer le propriétaire de l'analyse

des observations du comportement de l'animal - Préconiser une prestation de toilettage à réaliser

- Éventuellement, Amorcer une vente

complémentaire ou additionnelle (prestation/produit) - Présenter le prix de vente final

Le propriétaire vient

recupérer son animal : - Réaliser une vente complémentaire ou une vente additionnelle de produits et/ou prestations - Procéder à l'encaissement - Présenter les outils de fidélisation

3. Étude de cas (écrit / 1h)

A partir d'un cas transmis par le jury, le candidat réalise sur demande d'un supérieur hiérarchique : - une réponse à la demande d'information d'un client - un devis client - une facture avec remise client ou une demande de remise auprès d'un fournisseur

RNCP35883BC03 — Participer aux activités courantes du salon de toilettage

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser l'activité du salon de toilettage en fonction des prestations programmées et en amont des prestations à réaliser quotidiennement afin de préparer le poste de travail, les équipements et les consommables nécessaires

Face à un imprévu, adapter l'activité du salon de toilettage en réorganisant les tâches à effectuer afin de pallier la situation

S'assurer du bon fonctionnement du salon de toilettage et des matériels en contrôlant leur état pour permettre le déroulement de l'activité en toute sécurité

Entretenir les outillages, équipements, locaux, et l'ensemble du linge, en appliquant les techniques de nettoyage et de désinfection adaptées et en respectant les étapes afin de garantir l'hygiène du personnel et du salon

Agencer l'espace de travail en installant de manière optimale les équipements pour faciliter le travail

Alerter le chef d'entreprise du risque de rupture de stocks en les surveillant afin de garantir la disponibilité des produits et consommables pour l'activité

Contrôler les marchandises à réception en vérifiant la qualité et la quantité de la livraison au regard de la commande passée afin d'anticiper une réclamation potentielle

Améliorer la gestion des déchets en assurant une rotation des produits et des consommables pour diminuer l'impact environnemental du salon

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Dossier professionnel

Écrit (évaluation tout au long de la formation) Le candidat rédige un dossier professionnel d'une quinzaine de pages dans lequel il présente : - l'entreprise d'accueil (historique, ...) - les équipements du salon et la description des locaux et des produits - la clientèle et les chiens/chats toilettés - l'état des lieux de la concurrence - la mise en application des normes d'hygiène et de sécurité - la gestion des risques dans l'entreprise - les données comptables (charges/produits – dépenses/recettes) - le chiffre d'affaires/bénéfices - les unités travail humain

Oral (25 minutes) - 10 min de présentation (sans intervention du jury) - 15 min de questions-réponses avec le jury

2. Etude de cas (écrit / 2 heures)

Selon la problématique du sujet transmis par le jury, le candidat propose une réponse adaptée à : - L'organisation d'activité – planning

- La gestion de l'imprévu (problème client ou animal) - La surveillance des stocks
- Le fonctionnement matériel (vérification maintenance)
- L'hygiène du personnel et du salon

(« marche en avant ») - La réclamation client ou fournisseur

La gestion des déchets (dosage produits)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Très petites entreprises et petites entreprises du secteur artisanal Au domicile des propriétaires d'animaux Activité itinérante avec véhicule adapté Secteur des services aux animaux de compagnie Secteur de la grande distribution spécialisée (département animalier).

Le titulaire du CTM toiletteur canin et félin travaille dans le secteur des services aux animaux de compagnie,

principalement dans des entreprises artisanales (code NAF 96.09Z.P).

Le toiletteur canin, félin et NAC peut travailler en lien avec les maîtres-chiens, les éleveurs, les éducateurs, les auxiliaires vétérinaire et/ou les soigneurs animaliers

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Toiletteur canin, félin et NAC à titre indépendant ou salarié.

En fonction des missions qui lui sont confiées, ainsi que de l'entreprise dans laquelle il exerce ses activités, le toiletteur canin/félin/NAC peut prendre différentes appellations :

- Toiletteur canin et félin
- Toiletteur canin
- Toiletteur félin
- Toiletteur NAC
- Toiletteur pour animaux

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les établissements où s'exerce le toilettage des chiens et des chats sont soumis aux dispositions suivantes :

Code rural et de la pêche maritime :

article L214-6-1 : L'activité de toilettage des chiens et des chats doit être exercée dans des installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale applicables à ces animaux.

De plus, conformément à l'annexe II, section 2 de l'arrêté du 03 avril 2014 : L'exercice des activités d'éducation, de dressage ou de présentation au public dans des conditions et avec méthodes ou accessoires pouvant occasionner des blessures, des souffrances, du stress ou de la peur est interdit. Il doit être tenu compte de l'âge, de la volonté à agir, du sexe, et du niveau et des capacités d'apprentissage des animaux.

article 211-11 : relatif aux chiens catégorisés

article R214-17 : Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité quelques maltraitances que ce soit incluant les privations de nourriture, d'eau ou de soins, les blessures, et des dispositifs de contention inadaptés à l'espèce considérée ou de nature à provoquer des blessures ou des souffrances animales

L'annexe I de l'arrêté du 03 avril 2014 dans le chapitre IV - soins aux animaux précise dans son point 4 que les animaux disposent en permanence d'une eau propre et potable, renouvelée autant que de besoin, et reçoivent, quotidiennement et à un rythme adéquat, une nourriture saine et équilibrée correspondant à leurs besoins physiologiques.

L'annexe I de l'arrêté du 03 avril 2014 dans le chapitre VI - Disposition spécifiques à l'éducation, au dressage et à la présentation au public précise que l'exercice des activités d'éducation, de dressage ou de présentation au public dans des conditions et avec méthodes ou accessoires pouvant occasionner des blessures, des souffrances ou de la peur est interdit. Il doit être tenu compte de l'âge, de la volonté à agir, du sexe, et du niveau et des capacités d'apprentissage des animaux.

Code de la Consommation :

article L113-3 : Obligation de l'affichage des prix

Les salons, proposant à leur clientèle d'assurer le transport des animaux vertébrés, y compris pour le transport de ses propres animaux, seulement si ce transport se fait sur plus de 65 km et qu'il a une vocation commerciale (ex : transport vers un marché, un élevage, des courses, une animalerie ...) entre le domicile du propriétaire et le salon de toilettage, sont soumis à la réglementation en vigueur (Article L1253-2) Depuis la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, article 73, la déclaration de l'activité de toilettage auprès de préfet n'est plus obligatoire.

Enfin, le salon de toilettage où exerce le toiletteur est soumis aux obligations suivantes :

- Affichage des prix
- Factures
- Contrôle des extincteurs
- Contrôle des installations électriques
- Contrôle de la climatisation
- Obligation d'affichage dans les entreprises
- Document unique
- RGPD
- CGV

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Il comprend : un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers, un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargés de la préparation au Brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation, les présidents des jurys particuliers, le directeur départemental du travail ou son représentant, si possible ; l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique, si possible ; A minima 60 % de membres extérieurs au certificateur.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Il comprend : un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers, un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargés de la préparation au Brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation, les présidents des jurys particuliers, le directeur départemental du travail ou son représentant, si possible ; l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique, si possible ; A minima 60 % de membres extérieurs au certificateur.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Il comprend : un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers, un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargés de la préparation au Brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation, les présidents des jurys particuliers, le directeur départemental du travail ou son représentant, si possible ;

l'inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique, si possible ;
A minima 60 % de membres extérieurs au certificateur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury

général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat :

- un membre

désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,

- le

directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,

- l'inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,

- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,

- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

Ce jury est composé à raison d'au moins deux représentants qualifiés des professions, représentant au moins un quart des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 663 €
Selon la branche	5 506 € – 5 976 €
Prise en charge	Branches concernées
5 663 €	Valeur par défaut · 210 branches
5 976 €	CPNE des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers
5 507 €	CPNEFP des jardineries et graineteries
5 506 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	15/09/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	15/09/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	85	0	80 %	61 %
2018	102	0	73 %	59 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP14422

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39113

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.cm-alsace.fr/former-et-se-former/les-formations-en-apprentissage/ctm-toiletteur-canin-et-felin>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35883/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	117
Parcours menés à terme	53
Taux d'achèvement	45 %
Période	02/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	133
Montant total engagé	780 980 €
Coût moyen par dossier	5 872 €
Durée moyenne	979 h
Période	09/2021 – 09/2024
France compétences	41 %
Régions	25 %
France Travail	22 %
Reste à charge titulaire	9 %
Entreprise	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.